## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID: 089-200039642-20241204-82\_2024-DE

# DEPARTEMENT DE L'YONNE

## ARRONDISSEMENT D'AVALLON

### COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

#### Nombre de conseillers:

En exercice: 75
 Présents: 49
 Absents: 26
 Pouvoirs: 8
 Votants: 57

#### Délibération n° 82-2024

# Objet: ADMINISTRATION GENERALE

Marchés et commandes publics

Accord-cadre relatif à la fourniture, la livraison et la gestion de titres-restaurant pour les années 2025 et 2026 Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: M. TRUCHY Maryan, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. TOBIET Michel, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MENARD José, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. DOLLIER Anne, Tanlay: Mme YVOIS Caroline, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme TOULON Sylviane, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. PACAULT Philippe, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Yrouerre: M. ZANIN Alain.

Excusés ayant donné pouvoir : Epineuil : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise, Lézinnes : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), Quincerot : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Thorey : M. NICOLLE Régis (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. DUFIT Sophie), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis).

Absents excusés: Argentenay: M. TRONEL Michel, Baon: M. CHARREAU Philippe, Flogny La Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Tonnerre: M. AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine,

Absents non excusés: Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Gland: Mme CAMUS NEYENS Sandrine, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Tonnerre: M. HAMAM Nabil Tronchoy: M. PATEY Jean-Marie, Viviers: M. PICQ Christian.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Véronique

Date de convocation: Jeudi 28 novembre 2024

Vu les articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique,

Délais de livraison:

Considérant qu'une consultation relative à la fourniture, la livraison et la gestion de titresrestaurant pour les années 2025 et 2026 a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée avec négociation le 2 septembre 2022 sur le profil acheteur synapse-entreprises.com,

Considérant qu'à la date limite de réception des offres fixée le 27 septembre 2024 à 12 h 00, ont été réceptionnés 2 plis par voie électronique,

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement des offres définis par le règlement de la consultation, à savoir :

Prix: 30 pointsValeur technique: 50 points

- Performances en matière de développement durable : 15 points

Suite à l'analyse des offres, il est proposé d'approuver le classement retenu, d'attribuer le marché dont les caractéristiques sont les suivantes à l'entreprise EDENRED FRANCE :

• Prix unitaire du titre identique à sa valeur faciale, soit 5,00 € TTC

5 points

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 089-200039642-20241204-82\_2024-DE

• Durée : le marché est conclu pour une période allant du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	57	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE le classement retenu avec l'attributaire proposé,

ATTRIBUE le marché à la société EDENRED

**AUTORISE** Monsieur le président à signer les pièces du marché à intervenir et tous les actes y afférents y compris les avenants pour une durée période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président, Monsieur Régis LHOMME La secrétaire de séance, Madame Véronique BURGEVIN

Burgern



#### Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).